

comme il s'agit de la tenure à bail dans ces parcs, et elles s'y refuseront. Cette mesure, à mon avis, empêchera l'établissement d'autres parcs nationaux, sauf peut-être dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

A mon avis, il est tragique de faire relever nos compatriotes de l'administration d'une société de la Couronne; c'est un retour au colonialisme. Il est répréhensible de les soumettre aux méthodes non démocratiques d'un organisme anonyme, impersonnel et bureaucratique. Je m'oppose donc au projet de loi. J'exhorte les ministériels à envisager les conséquences éventuelles de cette mesure si la Chambre l'adopte. Je ne pense même pas qu'on puisse la modifier pour sauvegarder les droits des habitants de ces parcs. La seule façon d'améliorer le projet de loi, c'est d'y renoncer absolument, de s'assurer d'une surveillance ministérielle plus étroite, quant à la mise au point de la politique des parcs, et de raffermir les services d'administration des parcs. Je tiens à signaler le magnifique travail de bon nombre de personnes chargées de cette administration. Il suffit de comparer l'administration de nos parcs avec celle des États-Unis pour se rendre compte de la supériorité de la nôtre et l'on obtiendrait le même résultat d'une comparaison avec les administrations des parcs en Europe. La nôtre figure parmi les meilleures. Le problème se pose sur le plan de la politique ministérielle. C'est la Chambre qui est responsable, selon moi, de cette politique, pas seulement un certain nombre de grands bureaucrates désireux d'imposer la politique qui leur semble la meilleure alors qu'ils ne connaissent rien de la situation. J'espère donc que nous pourrions examiner attentivement ce projet de loi afin de ne pas faire adopter des choses que nous regretterions plus tard.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, j'aimerais m'étendre sur quelques-uns des points traités brièvement et en faire ressortir quelques autres. Nous constatons que le bill C-152 n'a pas la même portée aux yeux de tout le monde, comme les parcs d'ailleurs. Pour certaines personnes, les parcs sont des endroits propices aux loisirs; pour d'autres, un lieu où l'on peut admirer la faune et la flore, les beautés de la nature et bien d'autres choses qu'on ne saurait apercevoir dans les grands centres urbains. Mais ce qu'il faut chercher à comprendre, c'est la conception véritable des parcs nationaux. Sont-ce vraiment les beautés de la nature qui attirent les gens dans les parcs? Nous pouvons tous en convenir, je pense. Les Canadiens croient-ils

vraiment que les parcs nationaux leur appartiennent et leur appartiendront pour toujours? Cela aussi, nous le croyons. Nous savons également que les Canadiens s'imaginaient que le gouvernement se ferait le dépositaire de ces parcs nationaux à perpétuité. C'est là l'une des choses qui me préoccupent dans l'étude du bill dont nous sommes saisis.

Un autre point à considérer, c'est de savoir si nous voulons ou non maintenir exactement dans leur condition actuelle les beautés naturelles et l'écologie de ces régions. Il y a deux parcs nationaux qui jouissent d'un statut spécial, celui de Banff et celui de Jasper. Les députés qui ont pris part au débat jusqu'ici l'ont amplement souligné. Ce que nous devons assurer, selon moi c'est que ces parcs soient conservés intacts, d'une manière définitive. Cela nous mène directement à nous demander pourquoi nous créons une Régie pour les administrer au lieu de nous en tenir au système actuel. Les députés qui ont pris la parole à ce sujet ont, je n'en doute pas, fait de la bonne besogne en expliquant pourquoi, dans le cas présent, l'établissement d'une Régie ne contribuerait pas à servir les intérêts des Canadiens ou ceux du Canada en général.

Beaucoup d'entre nous, j'en suis sûr, n'ignorent pas que le premier souci de beaucoup de sociétés de la Couronne est celui du bilan. Nous avons noté, en examinant les prévisions budgétaires, qu'on a supprimé des services dans certaines de ces sociétés afin de faire bonne impression sur le gouvernement. Nous avons également vu le gouvernement déclarer qu'il fallait appliquer un programme d'austérité. Un parfait exemple est celui des réductions appliquées au personnel de l'Office national du film, où l'on a éliminé ceux-là mêmes qui représentent notre identité nationale. La même chose risque d'arriver à nos parcs nationaux si on les soumet à l'autorité d'une société de la Couronne. Le gouvernement pourra dire alors qu'il instaure un programme d'austérité et que celui-ci s'applique aux parcs nationaux et il supprimera délibérément les programmes que les citoyens de la nation sont en droit d'attendre.

Un autre aspect auquel nous devrions nous arrêter c'est celui des panneaux de réclame, des stations-service et des kiosques à «hot dog» qui défigurent nos paysages: parce qu'ils rapportent de l'argent à la Régie des parcs nationaux aujourd'hui, on se dit peut-être, au diable demain! On peut faire une analogie avec nos aéroports internationaux entourés de panneaux d'affichage faisant la réclame des boissons alcooliques, des automobiles et des cigarettes. Qui donc l'a permis, et quand l'a-